

EPI VR

Équipier de première
Intervention en
réalité virtuelle



Sécurité
Incendie

Chaque année, on compte plus de 250 000 interventions des sapeurs-pompiers pour des incendies. Que cela soit dans le monde du travail ou bien à titre domestique, les incendies ont des conséquences parfois désastreuses : perte de l'outil de travail, perte de logement, pollution environnementale, personnes intoxiquées...

La plupart des modèles de reconstitution d'incendie montrent qu'en moins de 5 min, un simple départ de feu peut devenir un véritable brasier.

Il est donc primordial d'être formé afin d'adopter une conduite à tenir sûre et efficace permettant ainsi de maîtriser tout départ de feu, de mettre en sécurité les occupants et de préserver son outil de travail.



#1 QUE VEUT DIRE EPI ?

EPI signifie Équipier de Première Intervention, autrement dit, devenir le premier maillon de la chaîne des secours en matière d'incendie.

#2 QUI EST CONCERNÉ ?

Cette formation s'adresse à tous les salariés ; tous peuvent être témoins d'un départ d'incendie et devenir le premier maillon de la chaîne de secours. Chacun est responsable de sa sécurité, de celle des autres et de son environnement.

La sécurité est l'affaire de tous ! (Art L4122-1 du Code du Travail)

Elle s'adresse aussi aux entreprises sensibles aux nouvelles méthodes de formation et aux nouvelles technologies. Elle s'adresse aussi aux entreprises qui veulent apporter de la nouveauté dans leur catalogue de formations.

#3 QUELS SONT LES RÔLES D'UN ÉQUIPIER DE PREMIÈRE INTERVENTION ?

Le rôle d'un EPI dépend de l'organisation des secours de votre entreprise.

Toutefois, le code du travail prévoit à minima qu'il soit capable :

- > De reconnaître le signal sonore d'évacuation
- > De manipuler les moyens de premier secours (extincteur...)
- > D'effectuer les diverses manœuvres nécessaires (déclenchement de l'alarme, évacuation...)

#4 QUELLES SONT VOS OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES ?

// EXTRAIT DE L'ARTICLE - R4227-28 (CODE DU TRAVAIL)

Les chefs d'établissement doivent prendre les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu.

// EXTRAIT DE L'ARTICLE - R4227-39 (CODE DU TRAVAIL)

La consigne de sécurité incendie prévoit des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires. Ces exercices et essais périodiques ont lieu au moins tous les six mois [...].

La consigne s'applique dans les établissements où sont réunis habituellement plus de 50 personnes, ou dans lesquels des produits inflammables sont utilisés ou entreposés quel que soit l'effectif.



#5 LA SOLUTION RÉALITÉ VIRTUELLE Si2P

Nous utilisons des stratégies pédagogiques qui favorisent une pédagogie par la découverte où les apprenants sont acteurs de la formation.

Nous avons toujours eu à cœur de proposer à nos stagiaires des solutions les plus immersives possibles. C'est pourquoi aujourd'hui Si2P vous propose de vous former à l'aide de la réalité virtuelle. La réalité virtuelle nécessite une aire de 2m x 2m pour la manipulation d'extincteurs ainsi qu'une aire d'attente. Si2P vous propose un large panel de scénarios pour une immersion totale.

Lieu	Nombre de scénarios	Durée du scénario
Parking sous-terrain	1	4 min
Établissement de soins	6	6 min
Bureau d'entreprise	7	3 min
Établissement de soins (étage)	1	3 min
Atelier industrielle	6	3 min
Feu de friteuse	1	3 min

La partie virtuelle peut également être suivie d'exercices de manipulation sur de véritables foyers avec de véritables extincteurs.

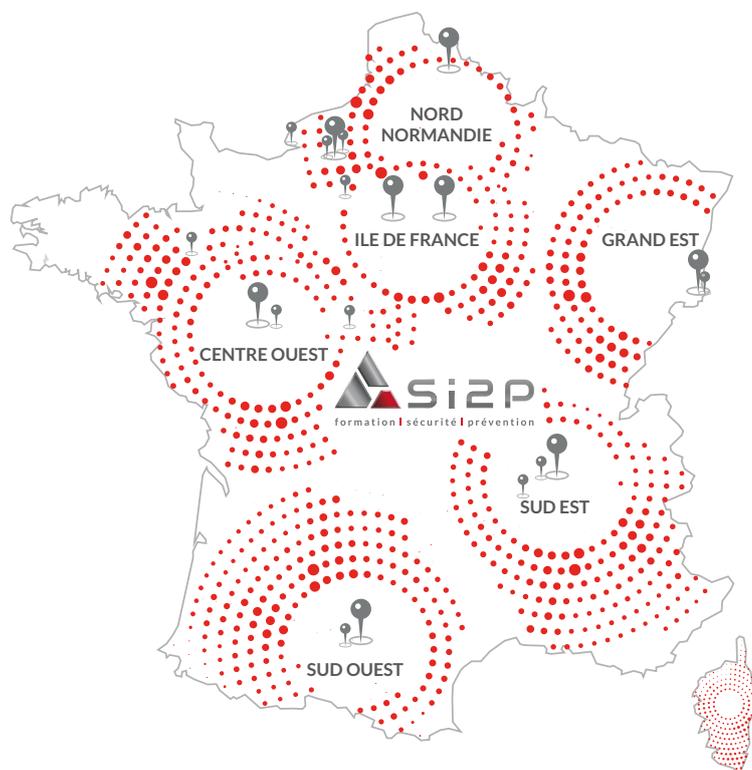
// Des programmes sur mesure établis en fonction de l'établissement et du matériel dont il dispose pour adapter au plus proche de la réalité la formation

// LE + Si2P : Pour être en conformité avec la règle APSAD R6, Si2P propose un audit sur l'organisation du service de sécurité de votre établissement

▶ Cliquez [\[ici\]](#) pour voir la vidéo de présentation EPI VR

▶ Cliquez [\[ici\]](#) pour nous contacter.

LE RÉSEAU Si2P



Agences Si2P

Centres de formation inter-entreprises du réseau Si2P

NOS CENTRES DE FORMATION

VEIGNÉ (37).....	02 47 38 41 29
CESSON SÉVIGNÉ (35).....	02 23 45 00 10
SAINT-MELAINE-SUR-AUBANCE (49).....	02 41 33 98 28
MULHOUSE (68).....	03 89 43 01 86
LABÈGE (31).....	05 61 00 65 22
SAINT JEAN BONNEFONDS (42).....	04 77 34 33 33
LE HAVRE (76).....	02 35 53 93 65
PETIT-QUEVILLY (76).....	02 32 11 79 04
EVREUX (27).....	02 32 34 58 32
SALAISE-SUR-SANNE (38).....	04 74 11 20 60
COQUELLES (62).....	03 21 17 07 97
LE HOULME (76).....	02 35 76 70 59
BARENTIN (76).....	02 35 63 96 13

NOS AGENCES INTRA

CENTRE OUEST.....	02 41 47 11 64
NORD NORMANDIE.....	03 20 36 38 45
GRAND EST.....	03 88 43 98 47
SUD EST.....	04 74 11 20 60
GRANDS COMPTES.....	01 46 01 73 82
ÎLE-DE-FRANCE OUEST.....	01 46 01 73 80
ÎLE-DE-FRANCE EST.....	01 46 01 73 86
SUD OUEST.....	05 34 25 73 91
SUD EST MEDITERRANEE.....	04 74 11 20 66
BOURGOGNE.....	03 80 49 66 34